

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 50 c.
Réclames, — : 30
Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Un an : 16
Six mois : 8
Trois mois : 4
Poste : 35 fr.
Un an : 18
Six mois : 10
Trois mois : 5

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 39 ; A EWIG, Rue Talbot, 10.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

9 Avril 1877.

LE COMITÉ CATHOLIQUE.

Le Temps a publié l'arrêté qui prononce la dissolution du Comité catholique de Paris. En voici le texte :

- « Nous, préfet de police, Vu notre arrêté du 4 avril 1874 ; Vu les instructions de M. le ministre de l'intérieur, en date du 28 mars 1877 ; Vu les articles 294 et 292 du Code pénal et la loi du 10 avril 1834, Arrêtons : Article 1^{er}. — Est rapporté notre arrêté du 4 avril 1874, par lequel l'Association organisée à Paris, rue de l'Université, 47, sous la dénomination de « Comité catholique », a été autorisée à se constituer et à fonctionner régulièrement. Art. 2. — L'Association dite Comité catholique est dissoute et cessera immédiatement de fonctionner. Fait à Paris, le 4^{er} avril 1877. Le préfet de police, F. VOISIN. »

« Il résulte de ce document, fait remarquer l'Union, que, conformément aux instructions de M. Jules Simon, président du conseil et ministre de l'intérieur, M. le préfet de police a dû retirer l'autorisation précédemment accordée au Comité catholique de Paris. Nous ne discutons pas la légalité de la mesure ; mais nous tenons à en préciser le caractère. Le Comité catholique de Paris avait été « autorisé à se constituer et à fonctionner régulièrement ; » pour le déclarer aujourd'hui dissous, quels motifs peut-on invoquer ? Aucun. Ce Comité n'a rien changé à sa constitution, nul fait répréhensible ne peut lui

être imputé ; ce qu'il a été à son origine, il l'était hier ; les hommes qui le composaient seront encore demain animés du même esprit, dévoués à la même œuvre. D'où vient donc qu'on leur enlève le bénéfice de l'autorisation dont on les avait jugés dignes ? S'ils ont démerité, s'ils ont commis quelque acte condamnable, qu'on le dise. Mais l'arrêté sommaire qui dissout leur association sera jugé, par le public impartial, comme une mesure d'arbitraire. »

Le Soleil n'est pas moins explicite, et à cette occasion il rappelle ce qui suit :

« En 1864, sous l'Empire, M. de Persigny, étant ministre de l'intérieur, se préoccupa de ce que l'on appelait les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, dont il s'exagérait l'influence, et dans lesquelles il voyait un pouvoir occulte et dangereux pour le gouvernement. »

« Le conseil supérieur qui siégeait à Paris fut dissous d'autorité. Les conseils provinciaux furent signalés aux préfets dans une circulaire du ministre de l'intérieur qui appelait leur vigilance sur ce qu'il appelait l'action illégale de ces conseils. La Société de Saint-Vincent-de-Paul fut complètement désorganisée. »

« Quel fut le résultat de cette mesure, régulière peut-être, mais à coup sûr violente ? »

« L'acte d'autorité de M. de Persigny alarma et irrita beaucoup de consciences catholiques, jeta dans l'opposition d'alors bien des esprits qui n'avaient pas de passions politiques caractérisées, mais qui avaient d'ardentes convictions religieuses. C'est à peu près tout le bénéfice que le gouvernement retira de cette exécution. »

« La Société de Saint-Vincent-de-Paul ne s'occupait que de bonnes œuvres, elle ne faisait que de la propagande religieuse, elle ne servait que les intérêts sociaux. Elle eût continué à fonctionner dans toute la France, comme elle le faisait depuis longtemps, sous la direction de son président général, M. Baudouin, que l'Empire n'en eût certes éprouvé aucun affaiblissement, aucune at-

teinte. Ce n'est pas elle qui eût contribué à sa chute. »

« Le gouvernement de l'empereur n'a donc retiré aucun profit de l'attitude que M. de Persigny avait prise vis-à-vis de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, et il s'est fait gratuitement, par cette attitude, des ennemis qui ne songeaient même pas auparavant à se mêler de nos querelles politiques. »

« Un fait qui n'est pas sans analogie avec celui que nous rappelons, qui s'en rapproche par des similitudes générales, et qui sera sans doute l'objet d'interpellations ou de questions parlementaires, vient de se produire. »

« Le 4 avril 1874, M. Léon Renaud, alors préfet de police, autorisait, par un arrêté spécial, l'association organisée à Paris, rue de l'Université, 47, sous la dénomination de : Comité catholique, à se constituer et à fonctionner régulièrement. »

« Le 28 mars, en vertu d'instructions de M. le ministre de l'intérieur, M. Félix Voisin, aujourd'hui préfet de police, a dissous, par un autre arrêté, ce même Comité catholique, qui a dû cesser immédiatement de fonctionner. »

« Si nous nous en rapportons aux feuilles radicales, cette mesure extrême a été prise parce que le Comité de Paris servait de trait-d'union entre tous les cercles catholiques de France, comme autrefois le Conseil supérieur de Paris entre toutes les conférences de Saint-Vincent-de-Paul, et qu'en fait, il était l'âme d'une véritable association qui embrassait la France entière. »

« L'Indépendance, de Bruxelles, qui reçoit des confidences du cabinet de M. le ministre de l'intérieur, dit qu'à son arrivée aux affaires, M. Jules Simon a dû se préoccuper des cercles catholiques en général et du Comité catholique en particulier, et faire cesser la tolérance qui leur permettait de fonctionner librement dans des conditions irrégulières, puisqu'il empêche l'affiliation entre les chambres syndicales d'ouvriers, en vertu d'une loi qui est également applicable à ces cercles. »

« Nous craignons que l'Indépendance n'ait révélé le véritable motif de la mesure de rigueur qui vient d'être prise contre le Comité catholique de Paris, dont l'honorable M. Chesnelong, membre du Sénat, avait la présidence. M. Jules Simon ayant interdit l'affiliation entre les chambres syndicales d'ouvriers a voulu apaiser le ressentiment qu'ont ressenti les gauches, en faisant prononcer par M. le préfet de police la dissolution de ce comité. »

« On ne saurait émettre le moindre doute sur la légalité de l'arrêt pris par M. le préfet de police contre le Comité catholique de Paris ; mais nous sommes moins convaincus de son opportunité. Dans un temps où l'on parle tant d'opportunisme, peut-être eût-il été plus sage d'en faire à cette occasion. »

« Sans doute, le droit d'association n'existe qu'à certaines conditions et pour certains buts, et il n'existe pas pour les sociétés qui poursuivraient une pensée politique. »

« Mais il est difficile d'admettre que les cercles catholiques s'occupaient, sous la haute impulsion du Comité de Paris, d'intérêts politiques. Leur fonctionnement n'était certainement pas un danger pour l'ordre social : leur mission était toute morale, toute religieuse ; et il est à craindre qu'à l'exemple de M. de Persigny, en 1864, M. Jules Simon ne se soit donné, en 1877, beaucoup de mal pour froisser les consciences, sans profit pour la République. »

« Aussi, à moins que le gouvernement n'ait entre les mains des documents que nous ne connaissons pas et qui justifient sa résolution subite de faire cesser une situation qui a paru sans dangers, même à M. Ricard, même à M. de Marcère, nous inclinons à croire que M. Jules Simon eût mieux fait de laisser les choses suivre leur cours ordinaire. »

« On assure que, sur les réclamations de quelques sénateurs et députés, l'autorisation qui avait été retirée au Comité catholique de Paris lui a été rendue, sous la seule réserve qu'il serait apporté quelque modification à ses statuts. Ce sont les pour-

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE VOILE NOIR.

(Suite.)

Rose avait été de bonne heure un de ces enfants pensifs, recueillis, attentifs, avec qui l'on converse sans le secours des mots. Nous passons des heures à leur parler, et nous imaginons qu'ils nous ont dit bien des choses, tandis que leurs yeux limpides et profonds nous ont seuls compris et répondu. Ceux qui disent beaucoup de paroles répondent souvent moins que ceux qui écoutent et pensent en silence.

A cause même de cette nature absorbante et tranquille, Rose tenait de plus près au cœur de ses parents. Sa beauté était dans tout l'éclat de ses dix-huit ans. Le miracle de croissance et de perfectionnement d'un corps et d'une âme humaine ne vieillit pas. Il se renouvelle dans chaque intérieur, et père et mère s'en émerveillent toujours, comme si jamais auparavant enfant n'avait grandi. Ainsi, les parents de Rose contemplaient chaque jour leur

filie bien-aimée avec un orgueil plein d'espoir et de sécurité.

Elle posa sa main sur le bras du père Peyson : — Devons-nous donc, dit-elle, demander à Dieu, dans nos prières, la grâce de souffrir ?

— Oh ! non, interrompit la mère avec un frisson, un de ces frissons qui s'emparent d'un cœur ardent et chaud quand une ombre sinistre lui voile le soleil. Ne dites pas oui, mon père !

— Je ne dis pas que nous devions demander la souffrance, reprit le pasteur ; cependant le Maître a dit : « Heureux ceux qui pleurent ! » et non : « Heureux ceux qui se réjouissent ! » Le ciel et la terre diffèrent dans leurs jugements.

— Hélas ! soupira la mère, je crains de n'avoir pas le courage de désirer être parmi les heureux de l'Évangile.

— Eh bien, interrompit le père de Rose, que la gravité de l'entretien troublait un peu, n'allons pas au-devant des maux ; il sera temps d'y penser quand ils viendront. L'air fraîchit, la rosée tombe, rentrons. Je veux montrer au révérend des péchés qui, tout bon chrétien qu'il est, lui feront faire le péché d'envie. Allons, Rose, ramasse tout cela.

En quelques minutes, Rose eut tout réuni, et les précéda dans la maison.

— Vous verrez, dit son père, que la chère enfant aura tout mis en place, tout rangé, sans dire une parole. Elle est née maîtresse de maison ; elle

à la vocation du ménage, comme un lévrier à l'instinct de la chasse.

— Rose est mon bras droit, reprit la mère ; je ne sais vraiment ce que je ferais sans elle.

D'où vient qu'à la veille des grandes crises de la vie, nous proférons souvent des paroles qui, rappelées plus tard, nous semblent prophétiques ? Que de fois n'entendons-nous pas dire : « Ah ! le jour même nous avons pensé cela, parlé ainsi ! » Il semble que l'âme se sente attirée dans la sombre sphère d'un malheur prochain que rien au dehors ne fait prévoir.

La soirée se passa gaiement, malgré le tour grave qu'avait pris la conversation sous le berceau. Le voile noir fut serré avec son brillant entourage, et les tristes pensées qu'il avait éveillé disparurent avec lui.

Les francs et joyeux éclats de rire qui résonnaient à travers la porte entrouverte du salon témoignaient que le digne ecclésiastique savait aussi observer le commandement qui enjoit de « se réjouir avec ceux qui se réjouissent. »

Rose joua et chanta ; les enfants dansèrent une ronde, et la gaieté se prolongea jusqu'à une heure avancée.

La famille s'était retirée, et le père et la mère tardaient encore au salon, s'assurant que les fenêtres étaient closes, remettant les sièges en place, avec ce sentiment d'ordre qui préside à tout in-

intérieur bien tenu.

Un cri perçant les fit tressaillir : un cri qui, une fois entendu, ne s'oublie plus.

Frappés de terreur, ils s'élançèrent vers l'escalier.

La lampe du vestibule était éteinte, mais une vive et sinistre clarté rougissait les marches, le corridor : elle venait de la chambre où couchait leur plus jeune enfant, leur dernier né. Les draperies du lit flambaient autour de l'enfant endormi : sur ce fond de flammes, ils virent se dessiner une ombre, une forme svelte, qui arrachait les rideaux embrasés.

— Rose ! Rose ! prends garde !... ta robe !... Tu te tueras ! Mon Dieu, secourez-nous !

Il s'écoula quelques secondes, — affreux moments ! — d'une terrible lutte, où personne ne sut, ne se rappela ce qui s'était passé ; puis Rose, hiale, se retrouva dans les bras de son père, enveloppée d'une épaisse couverture de laine qu'il avait jetée sur elle et ses vêtements brûlants.

L'incendie était éteint, l'enfant dormait toujours, et les noires flammèches éparses sur le lit, l'amais noirci et foulé aux pieds qui gisait à terre, disaient seuls le désastre. Mais Rose avait respiré le souffle ardent qui tue la vie, et aucune eau ne pouvait éteindre le feu intérieur.

Une imprudente nourrice avait placé la lampe trop près des rideaux qu'un courant d'air avait

parlers relatifs à cette affaire qui ont motivé les entrevues que le préfet de police a eues avec le Maréchal.

Chronique générale.

Les nouvelles de Constantinople sont loin d'être satisfaisantes.

Les conseils de l'Europe sont sans influence sur le gouvernement turc, qui se refuse à la fois à faire la paix avec le Monténégro, à procéder au désarmement des irréguliers et à envoyer un ambassadeur spécial au czar pour demander la démobilisation de l'armée russe. Jusqu'à présent, la signature du protocole final de la Conférence n'a donc pas atteint son but, qui est la pacification de l'Orient.

La Correspondance universelle a reçu les dépêches suivantes :

« Londres, 7 avril. — L'ambassadeur ottoman Musurus vient de recevoir d'Edhem-Pacha une dépêche l'informant que l'armistice avec le Monténégro ne sera pas renouvelé le 13, et que le 14 avril 30,000 Turcs attaqueront les Monténégrins.

« Vienne, 7 avril. — Il est réellement confirmé que le chargé d'affaires russe à Constantinople a informé Savfet-Pacha que son gouvernement entendait savoir à quoi s'en tenir avant le 13 avril sur les résolutions de la Porte au sujet du désarmement. »

Quels sont les motifs du voyage de M. Jules Simon ? La *Voce della Verità* et l'*Unità cattolica* ont exprimé l'avis que non-seulement il ne s'agissait pas là d'un simple voyage d'agrément, mais que la question du renouvellement des traités de commerce ne suffisait pas à expliquer ce déplacement de personnages occupant des « positions si élevées. »

Depuis lors, on a insinué que le chef du cabinet français était allé conférer avec le gouvernement italien sur les mesures à prendre en vue du futur conclave. Cette assertion se produit maintenant avec hardiesse dans certaines correspondances et certains télégrammes.

M. Jules Simon allant, dans les circonstances présentes, nouer avec les ministres de Victor-Emmanuel, avec Victor-Emmanuel en personne, des intrigues ayant pour but de peser sur les décisions du futur conclave, il ne manquerait plus que cela pour mettre le sceau à sa renommée politique !

Veut-on savoir tout ce qu'il y a de déliés dans le patriotisme de nos radicaux parisiens ? Voici ce qu'un de leurs journaux se fait écrire de Berlin, et ce qu'il publie en première page :

« Je puis vous affirmer que tous nos gouvernants sont absolument d'accord pour

poussés vers la flamme.

La chambre de Rose communiquait avec celle de l'enfant. Debout devant une glace, elle arrangeait ses cheveux, lorsqu'elle vit se réfléchir dans le miroir le premier jet de l'incendie. Elle n'eut qu'une pensée : sauver l'enfant !

Cet acte d'abnégation fut le dernier qu'elle accomplit ici-bas. Entre elle et l'éternité, il n'y avait plus que quelques heures de patiente souffrance. Elle mourut comme elle avait vécu, calme, résignée ; de ses grands yeux bleus regardant avec tendresse ses pauvres parents, elle s'efforçait d'adoucir leur chagrin.

— Oui, je souffre, disait-elle, mais ce sera court, je le sens. Ne devons-nous pas tous souffrir ? La part que m'envoie mon Père céleste est légère. J'ai mené une si heureuse vie, que je puis bien souffrir un peu à la fin.

L'esprit de la jeune fille se troubla :

— Maman, maman, disait-elle dans son délire, j'ai tout rangé : la mousseline lilas, le barège... et le voile aussi... vous savez, le voile noir ! Oh ! maman, ce voile était pour vous ; ne le refusez pas, c'est Dieu qui l'envoie... peut-être verrez-vous le ciel au travers.

C'est chose effrayante à penser que les heures les plus prospères de la vie puissent toucher de si près aux heures les plus terribles et les plus désolées. De cruelles menaces planent sur nous et peu-

ne point supporter un « Etat romain » en Europe : l'empereur, le chancelier, le prince impérial (qui est, comme on sait, un panthéiste acharné). De tout ce que je sais des hommes et des choses, je puis tirer une conclusion et vous dire : « N'ayez point peur du cléricisme en France, car, le jour où vous serez définitivement infodés aux jésuites et où votre linge sera suffisamment embrené, les Allemands se chargeront de la lessive. »

Ces ennemis du catholicisme vont bien regretter, sans doute, la retraite de M. de Bismark, l'inventeur du *Kulturkampf*.

ALLURES PRUSSIENNES.

Nous lisons dans la *Haute-Marne*, journal de Langres :

« A l'heure qu'il est, nos campagnes sont parcourues en tout sens par des rôdeurs de toute espèce, qui, sous le prétexte de vendre des images, de la toile, etc., pénètrent dans les hameaux les plus reculés et, dissimulant fort peu leur nationalité et leur véritable but, terrorisent (c'est le vrai mot) les habitants de nos villages.

Il y a quelques semaines, un de ces faux vendeurs d'images, grand et vigoureux gaillard, arrivait à X..., petite commune à quelques kilomètres de Chaumont ; il entra dans toutes les maisons, paraissant plus désireux d'obtenir une foule de renseignements que de vendre ses images ; insolent et grossier là où il n'y avait que des femmes et des enfants, humble et poli lorsqu'il se trouvait en face d'hommes vigoureux.

Il arrive enfin à la maison du maire absent. Il ne trouve que la maîtresse de la maison qui, entendant son accent germanique, lui demande s'il est Alsacien.

— Moi, Alsacien ! oh non. Je suis Prussien.

— Que faites-vous ici, alors ? Avez-vous des papiers ?

— Non, et cela ne vous regarde pas.

— Comment se fait-il qu'un gaillard aussi solidement bâti que vous vende des images ? N'avez-vous pas d'autre métier ?

— Et comme il ne répondait pas :

— Vous me paraissez encore jeune, où étiez-vous donc pendant la dernière guerre ?

— Où j'étais ? dans l'armée prussienne. Comment ! Vous ne me reconnaissez pas ! mais j'ai logé huit jours chez vous, et... j'y logerai peut-être encore.

— Et, sur ce, notre gaillard, ricanant insolent, s'en va en chantant à gorge déployée un refrain quelconque de la patrie allemande.

— Cela se passe de commentaire.

— C'était le septième ou huitième rôdeur qui passait dans le village depuis le commencement de la semaine. Que fait donc l'autorité ? Comment tout ce monde traverse-t-il la frontière ? Il y a là un danger sérieux qu'il faut signaler. »

L'AGE DES MAÎTRES DU MONDE.

A l'occasion du dernier anniversaire de la naissance de l'empereur d'Allemagne,

vent devenir des réalités sans le concours de redoutables agents, sans que l'éclair, la tempête ou la guerre interviennent.

La paisible lampe du foyer domestique, une bouffée de l'air frais et parfumé du soir, un faux pas au milieu d'une course joyeuse, un breuvage donné par mégarde, une allumette oubliée ou mal placée, l'étouardi manquement d'une arme à feu, et l'existence est irrémédiablement changée !

Il ne s'était écoulé qu'un jour depuis la réunion sous le berceau, et tout était deuil et désolation dans cette demeure si hospitalière et si gaie. Les yeux ne voyaient plus qu'à travers les larmes ; on n'entendait que soupirs étouffés, que gémissantes prières ; puis, le chant de l'hymne funèbre, les pas alourdis des porteurs qui emportaient sous le drap mortuaire celle qui ne devait plus jamais repasser ce seuil aimé.

Les parents suivirent jusqu'à sa dernière demeure leur enfant chérie. Le voile noir abritait sous ses sombres plis la douleur de la mère.

Sous quel lugubre aspect lui apparaissaient les fleurs du jardin, les ormes familiers de l'avenue, le paysage jadis si riant, vu à travers ce crêpe, emblème de l'ombre qui s'était abaissée entre son cœur et la vie ! Elle s'étonnait que le soleil brillât encore, que les oiseaux pussent chanter, et les fleurs s'épanouir comme par le passé.

Ah ! mère, le monde contenait hier la même

la *Pall Mall Gazette* se livre à une étude comparative des âges des principaux arbitres des destinées des divers peuples, et elle constate que la plupart des nations du monde civilisé sont gouvernées par des vieillards, quoique la moyenne de la vie humaine, ajoute-t-elle, ait été tellement étendue que, de nos jours, c'est à peine si on peut considérer comme vieux un homme qui a passé la soixantaine. Or, comme le mot vieillard n'a qu'une acception relative, il serait plus correct de dire que le pouvoir se trouve en général aujourd'hui dans les mains d'hommes plus âgés qu'autrefois.

Le prince Gortschakoff est actuellement dans sa 79^e année, lord Beaconsfield a 72 ans et M. Gladstone 68. Le prince de Bismark, né le 1^{er} avril, vient d'accomplir sa 62^e année, de même que lord Granville est né la même année que le chancelier allemand. Le Président de la République française approche de sa 69^e année, et M. Thiers, encore une puissance, n'est que de 25 jours plus jeune que l'empereur Guillaume. M. Victor Hugo se trouve juste à mi-chemin entre les trois vingtaines et demie et les quatre vingtaines du Psalmiste, sans que ses forces physiques ou intellectuelles aient été le moins du monde atteintes « par le travail ou le chagrin. »

Si nous tournons nos regards vers les illustrations littéraires de l'Angleterre, nous constatons que M. Carlyle a 81 ans et M. Tennyson 67. De l'autre côté de l'Atlantique, ceux qui tiennent le sceptre poétique sont M. Longfellow, entré déjà dans sa 74^e année, et M. Emerson qui est dans sa 75^e.

Parmi les hauts dignitaires de l'Eglise, le Pape compte 85 années et, sans parler des cardinaux, l'évêque Dupanloup a 75 ans et le primat d'Angleterre 66. Le doyen de Westminster n'est que de trois ans plus jeune que M. Veillot qui compte 64 hivers. Aux antipodes de ce journaliste français, le général Garibaldi, l'homme le plus populaire en Italie, a passé sa 70^e année. M. Jules Favre est né en 1809, M. Jules Simon en 1814, lord Russell en 1792, et lord Strafford de Redcliffe en 1788.

Naturellement, en parlant du pouvoir de quelques-uns de ces personnages, nous avons pris ce mot dans le sens le plus large. Ceux-là sont puissants que l'on écoute dans les conseils des peuples. En jetant un regard sur la liste de ceux qui ont non-seulement les symboles, mais la réalité du pouvoir, nous voyons que les âges réunis des membres du cabinet britannique atteignent le chiffre de 660 années, soit pour les douze membres une moyenne de 55 ans chacun. Le plus jeune de ces ministres est sir Michael Hicks Beach, qui est plus près de la 39^e que de la 40^e année.

Si l'on retourne en arrière jusqu'au commencement du siècle, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 1800, on trouve une grande différence. Le maître absolu de la France à cette époque, sans aucun droit de naissance, était un jeune homme de trente ans. De l'autre côté du détroit, un homme de quarante ans a été pendant seize ans le ministre le plus puissant que le pays ait eu. Le chef de l'opposition contre ce ministre a été lui-même secrétaire

somme de douleurs qu'aujourd'hui ; l'air était aussi chargé d'adieux faits aux mourants, de sanglots sur les morts ; mais toi, qu'en savais-tu ? Aujourd'hui le monde extérieur se révèle à travers le crêpe noir, le voile de deuil.

Après les funérailles, la vie revient : la vie dure, froide, inexorable, frappe à la porte de l'affligé, le somme d'un ton impératif d'agir, impose ses lieux communs à la douleur. Le monde ne saurait nous attendre ; le monde n'a pas de loisir pour les larmes ; il marche et traîne avec lui dans sa course implacable ceux qui, las et surchargés, auraient tant besoin de repos !

La mère eût voulu s'envelopper dans sa tristesse. Il en est qui ne veulent pas être consolés ; la condoléance des amis leur semble dérisoire. En effet, rien ne montre plus le vide de l'humaine nature que le néant de ses consolations.

Seul, le père Peyson ne se laissait pas éconduire. Il avait l'irrésistible autorité de ses cheveux blancs, de sa longue expérience des misères terrestres.

Il vint avec ce tendre et respectueux silence que gardent tous ceux qui ont souffert devant le divin mystère de la douleur.

De temps à autre il jetait sur les eaux troublées de rares paroles : semences stériles aux heures d'angoisse, mais destinées à germer après que les grandes eaux se seraient retirées. Il veillait près de l'âme en détresse comme une mère épée et attend

d'Etat et président de la chambre des Communes à 33 ans. Lord Granville, qui n'eut sa influence qu'à Pitt et à Fox, était président de la chambre des Communes à 29 ans, et ministre pendant les quatre dernières années de son règne.

Macaulay rappelle que le collaborateur de lord Granville, Charles Grey, fut à 29 ans jugé digne d'être rangé parmi les premiers rans de la diplomatie qui comparurent de qualité de délégués des Communes à la Chambre de Varren Hastings. Il est vrai que les derniers avaient tous l'avantage de la jeunesse, mais aujourd'hui la naissance n'est aussi rapidement qu'alors.

Nelson n'avait que 39 ans lorsqu'il eut sa bonne fortune, que nul officier de son âge n'avait eue, de commander une flotte anglaise dans une bataille générale contre le Français. C'est, sans doute, ce qui a fait dire à lord Beaconsfield : « Il y a déjà longtemps que l'histoire des héros est l'histoire des jeunes gens ! » Cette parole n'est pas absolument exacte, et on pourrait citer des exemples du contraire.

Quoiqu'il en soit, dit en terminant le poète anglais, les vieillards sont sujets aux faillances de Nestor, mais tout homme qui prendra toujours un plaisir extrême à s'entretenir avec des hommes dont les sources instructives le ramènent à des périodes éloignées des annales de leur pays. Si l'on songe que le Pape actuel a pu converser avec le cardinal d'York, dont le frère mourut pondant avec lord Lovat né en 1667, on est étonné de ce qu'un homme de cet âge n'ait pas appris de la bouche même des personnages mêlés aux événements historiques de leur temps qui peut remonter à près de deux siècles. C'est ainsi que se forme ce qu'on appelle la tradition.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

La compagnie des sapeurs-pompiers de notre ville a repris hier matin, premier dimanche d'avril, l'exercice de la manœuvre des pompes.

Pendant l'inspection du matériel, le musicien des pompiers a exécuté plusieurs morceaux d'harmonie sous la direction de M. Fermet. C'était une charmante distraction pour les habitants du quai de Limoges et de la place de l'Hôtel-de-Ville.

Hier, vers 3 heures 1/4, le célèbre coureur italien, M. Bertaccini, surmontant l'*Homme-Cheval*, a commencé la course qui avait été annoncée.

Six fois il a fait le tour du Chardonnet, qui représente 7 kilomètres 200 mètres, en moins d'une demi-heure. A ce moment même, un léger orage, avec pluie abondante, interrompit le tour de la lice s'est dispersé, et la fête a été interrompue.

La crise qui doit décider de la vie ou de la mort de son enfant ; car il savait bien que les grandes douleurs ne nous laissent jamais tels qu'elles nous sommes trouvés ; qu'au cœur meurtri et mal pansé se forme souvent un calus qui l'endurcit et le rend inflexible.

Il avait un inépuisable fonds de patience pour chaque phase de la douleur ; il savait que l'effort est d'abord aveugle, sourde, muette. Il ne s'agit pas lorsque le retour à la vie ramène les spasmes et des convulsions morales. Dans les grandes douleurs viennent les heures de la nuit où l'âme tentée gémit, murmure, se révolte ; où les noires et sceptiques pensées tourbillonnent dans une nuée de feuilles mortes et pénètrent dans les profondeurs.

(La suite au prochain numéro.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 9 avril 1877.

La JEUNESSE des MOUSQUETAIRES

Grand drame en 11 tableaux, d'Alexandre Dumas.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

M. Bertaccini, contrarié de ce contre-temps, a promis de prendre sa revanche. Il tient à remplir son engagement devant notre population. La partie n'est que remise.

Voici un acte de probité que nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs :

Samedi dernier, le nommé Henri Alzon, âgé de 22 ans, cultivateur à Parnay, étant venu à Saumur, a trouvé rue d'Orléans un passeport et une somme d'argent en billets de banque. Cette somme d'argent et le passeport au nom du nommé Gilles Harancy, sortant de la maison centrale de Fontevault, ont été remis au bureau de M. le commissaire de police.

AVIS DE CRUE.

Une dépêche de Bourges, 7 avril, 4 h. 38 du soir, annonce qu'une nouvelle crue s'est manifestée dans le Cher à Noyers; elle avait atteint 1^m 54 le 6 avril à 5 heures du soir; les eaux étaient en croissance.

La Loire est en crue depuis samedi soir. A Saumur, aujourd'hui lundi, à midi, l'eau est à 2^m 90 au pont Cessart.

MESURE CONTRE LES INONDATIONS.

On sait que la loi du 23 mai 1858 prescrit pour la défense des villes des travaux utiles afin de les préserver des inondations.

A la suite d'études approfondies faites sur les lieux mêmes, et après avis des ingénieurs de la navigation, le ministère des travaux publics a adopté une combinaison consistant à préparer à l'avance et à régulariser l'introduction des eaux dans les valls endigués de nos principaux fleuves.

Ce système, appliqué au bassin de la Loire, aura certainement pour résultat d'atténuer, dans la mesure du possible, les désastreux effets des débordements de ce fleuve.

Quant aux dépenses totales, évaluées à 3,158,500 fr., l'Etat doit, d'après ces engagements, y contribuer pour une somme de 2,870,250 fr.

Jusqu'à ce jour, 4,762,000 fr. seulement ont été dépensés.

INTERDICTION DE LA PÊCHE.

A dater du 15 avril prochain jusqu'au 15 juin 1877, la pêche fluviale est interdite, excepté pour le saumon, la truite, l'ombre-chevalier, et les poissons vivant alternativement dans les eaux douces et les eaux salées, c'est-à-dire l'aloise, l'anguille, la lamproie, le mulot, la plie et le flux.

Les engins de toute nature sont prohibés, même la ligne flottante tenue à la main.

Dans cette mesure doit se trouver comprise la pêche au fusil, nouveau mode de braconnage non moins destructeur que la ligne.

Un décret du 6 avril autorise l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local de Nantes vers Cholet, passant par ou près le Loroux-Botttereau, la Renaudière, Haute et Basse-Goulaine, et aboutissant à la limite de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire en un point situé entre la Boissière et la Chaussaire.

CHEMINS DE FER DE LA VENDÉE.

Les obligataires de la Compagnie des chemins de fer de la Vendée ont tenu une réunion le 5 avril, sous la présidence de M. Siegfried, président du conseil d'administration. La situation de la Compagnie a été brièvement exposée par le nouveau conseil d'administration. Les produits de l'exploitation dépassent les dépenses, mais ne laissent pas à beaucoup près de quoi couvrir les charges d'emprunt. La Compagnie ne pouvant payer le coupon des obligations, demande qu'on lui laisse terme et délai jusqu'à ce que la reprise de la concession soit réglée de manière ou d'autre; elle a signé la convention provisoire établissant en principe le rachat par l'Etat, sur la base du prix réel d'établissement.

La réunion s'est prononcée contre toute demande en déclaration de faillite; elle a nommé pour suivre les opérations de cession des lignes un comité composé de cinq des plus forts obligataires: MM. Mathieu, Fruchart, Chausson, Coulard et Marie.

La question des responsabilités du précédent conseil d'administration et celle de la répartition entre actionnaires et obligataires

du produit de la vente des chemins de fer ont été soulevées, mais la discussion ne pouvait avoir d'effet utile.

Les décisions prises par cette réunion, qui comptait 700 obligataires inscrits et 47,000 titres, n'engagent pas, il est inutile de le dire, tous les obligataires, mais elles ne seront pas sans influence et, notamment, il est à croire qu'elles écarteront tout recours aux tribunaux jusqu'à ce que les Chambres aient prononcé.

En somme, l'assemblée générale a fait jeudi de la bonne besogne.

Elle a réservé les responsabilités, notamment en ce qui concerne les administrateurs en fonctions avant le 4 décembre 1874.

Elle a donné au conseil une certaine force et un certain prestige pour éviter la faillite si elle était demandée au tribunal de commerce.

Elle a nommé un comité qui devra conduire à bonne fin, conjointement avec le conseil, les négociations relatives au rachat.

Il a été entendu que les obligataires, membres de ce comité sus-nommé, effectueront dans les caisses de la Société le dépôt d'au moins 100 obligations pour garantie de la fidèle exécution de leur mandat.

Enfin, elle a voté des remerciements au nouveau conseil.

On lit dans la Sarthe :

La situation des chemins de fer d'intérêt local concédés à la Compagnie d'Orléans est aussi favorable que possible.

Les terrassements et les ouvrages d'art sont terminés sur la ligne de La Flèche à La Suze. Les bâtiments des gares et les maisons de gardes des passages à niveau sont également terminés; on s'occupe des intérieurs. La voie est posée au-delà de Malicorne, et le ballastage en première couche approche de cette station.

Sur la ligne de La Flèche à Sablé, à l'exception de la tranchée de Sablé, la plate-forme est en état de recevoir la voie. Les autres ouvrages présentent à peu près le même degré d'avancement que ceux de la ligne de La Suze.

On peut donc être assuré que, suivant les prévisions des ingénieurs, ces deux lignes seront livrées à l'exploitation en novembre prochain à l'ouverture du service d'hiver.

Les travaux des lignes de Château-du-Loir à Pont-de-Braye et de ce point à Saint-Calais sont en pleine activité. Ces deux lignes pourront être exploitées en novembre 1878.

Quant aux chemins de La Flèche vers Angers et vers Saumur, on attend toujours que les points de raccordement avec le département de Maine-et-Loire soient arrêtés.

Un original. — On lit dans l'Union de la Sarthe :

« Chaque pays fournit ses types à l'observateur, qui veut étudier les mœurs, les habitudes et les actions de certains êtres qui forment une catégorie à part en dehors des conditions ordinaires.

» Il existe, dans la commune de Saint-Symphorien, un vieillard, misanthrope, dont le genre de vie a quelque chose d'étrange.

» Possesseur d'une certaine fortune en bien fonds, il pousse la monomanie, depuis près de 45 ans, jusqu'à laisser toutes ses terres incultes; il ne voit personne et ne veut établir de relations avec qui que ce soit.

» La maison qu'il habite ressemble presque à une tanière, à laquelle on n'arrive qu'après avoir franchi des tas de fumier qui atteignent la hauteur de la toiture.

» Il avait dans ses étables, il y a encore peu de jours, quelques bêtes à cornes, dont un vieux taureau, animal à demi-sauvage et fort dangereux, qui faisait la terreur du voisinage.

» Par suite du manque complet de soins, toutes ces bêtes ont péri.

» Il a fallu l'intervention de la gendarmerie pour faire enfouir ces bestiaux, dont les corps en putréfaction répandaient aux alentours des émanations fétides. »

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Un concours général pour le surnuméraire de l'Administration des Postes aura lieu le jeudi 24 mai 1877.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de 17 à 25 ans sans in-

firmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1 m. 54 c. peuvent y prendre part.

Les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat, sont admis jusqu'à 30 ans.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le Directeur, Chef du service des Postes de leur département, qui leur donnera connaissance du programme de l'examen.

Aucune demande ne sera reçue après le 48 mai.

Publications de mariage.

Jean Lacanal, cavalier de manège, de Saumur, et Augustine-Anne Hérisse, domestique, même ville.

Louis-Désiré-Etienne Grignon, bijoutier, de Saumur, et Marie-Augustine Soudier, couturière, même ville.

Pierre-Henri Olivier, employé de commerce, de Saumur, et Pauline Teuiller, domestique, même ville.

Faits divers.

STATISTIQUE DU SUICIDE POUR 1876.

Cette statistique vient d'être dressée. C'est le département de la Seine qui fournit le plus de suicides. On en compte 914.

4,435 hommes et 4,132 femmes se sont volontairement donnés la mort dans le courant de l'année dernière.

Dans ce nombre, 2,472 ont préféré la corde à l'eau, au feu et au poison. 154 se sont jetés du haut des édifices élevés; 31 se sont fait écraser sur les rails de chemins de fer, 407 (dont 216 femmes) se sont asphyxiés par le charbon, 429 se sont empoisonnés, le plus fréquemment avec du laudanum; 4,514 se sont noyés, 895 (dont 144 femmes) se sont servis d'armes à feu; un pompier s'est précipité dans une fournaise, enfin un fantaisiste a eu recours à la castration.

Parmi les suicidés, 1,946 étaient célibataires; 151 veufs, sans enfants; 801 mariés avec enfants.

Voici maintenant, au point de vue de l'âge, le classement des découragés de la vie :

Moins de 16 ans	29
— 16 à 24 ans	493
— 24 à 30 —	648
— 30 à 40 —	820
— 40 à 50 —	1,053
— 50 à 60 —	1,164
— 60 à 70 —	993
— 70 à 80 —	528
Au dessus de 80 ans	98

Comme classes, on trouve 1,828 paysans, 4,038 ouvriers, 228 domestiques, 927 occupant des professions dites libérales; 244 étaient dans le commerce.

Citons, parmi les causes les plus fréquentes du suicide, l'ivrognerie qui compte à son actif 1,433 victimes.

La crainte de la misère, 320.

Les chagrins domestiques, 633.

Enfin 798 personnes (dont 227 femmes) se sont suicidées parce qu'elles étaient atteintes de maladies incurables.

Terminons cette lugubre statistique en faisant remarquer que, sur ce chiffre énorme, 752 personnes environ étaient notoirement atteintes d'aliénation mentale.

On lit dans un journal d'Angoulême :

« Il faut se défier des loups, dont les incursions deviennent dangereuses presque aux portes de notre ville.

» Dans la nuit de vendredi dernier, un médecin de notre ville revenait de Garat, où il avait été appelé auprès d'un malade. Il était arrivé entre Sainte-Catherine et le Grand-Lac; son chien — un petit chien terrier — trotait derrière la voiture, quand tout-à-coup un loup, sortant du bois qui borde la route, s'élança sur le malheureux chien, le saisit à la gorge et l'entraîna. Le docteur arrêta son cheval, prit son revolver et sauta à bas de sa voiture. Il apercevait encore très-distinctivement l'animal, dont la fuite était ralentie par son fardeau. Il fit feu sur lui sans l'atteindre; l'instant d'après, le loup s'était enfoncé dans la profondeur du bois.

» On nous raconte, d'autre part, que le mercredi précédent, un marchand de volail-

les, qui se rendait au marché d'Angoulême et suivait la même route, a vu également sous ses yeux son chien attaqué et enlevé par un loup. Le fait a eu lieu au Boisseau, à deux kilomètres de Sainte-Catherine, vers quatre heures du matin. »

On vient de découvrir un procédé pour faire du sucré avec du foin. L'inventeur assure que la matière saccharine est en telle abondance dans le foin, qu'il en peut extraire, en poids, 47 0/0 au moyen de son procédé.

Les viandes d'Amérique, conservées au moyen d'un procédé réfrigérant, commencent à s'introduire dans la consommation en Angleterre. On suggère, comme un moyen d'assurer le succès de ce procédé, d'établir près de la boutique de chaque boucher une salle réfrigérante, dans laquelle les viandes seraient conservées jusqu'à ce qu'elles se trouvent à point pour la consommation.

Dans un hôtel de Chicago, célèbre par les repas qu'on y donne, M. J. Waring de Shanklin, île de Wight, écrit qu'on lui a montré dans une salle réfrigérante du bœuf, du mouton et du gibier qu'on y conservait pendant trois, quatre ou cinq semaines avant de le faire paraître sur la table. Le même correspondant dit avoir mangé du mouton excellent conservé par le froid pendant six semaines.

L'établissement de semblables salles réfrigérantes chez les bouchers anglais aurait pour effet d'égaliser les prix dans les grands marchés où ils ne tomberaient plus au moment de l'arrivée d'un approvisionnement considérable, pour se relever démesurément pendant des périodes moins favorisées où ces approvisionnements font défaut.

Dernières Nouvelles.

Paris, 9 avril, 8 h. 45, matin.

Hier, M. Mie a été élu député à Bordeaux par 7,247 voix; M. Caduc en a obtenu 6,148.

Pour l'élection d'un député à Constantine, M. Thomson a obtenu 2,085 voix, M. Treille 1,556, M. Foullet 1,248, M. Forcioli 1,012.

M. Jules Simon vient de rentrer à Paris. On dit que la Turquie consentirait au désarmement.

Voici la nouvelle grave qu'on nous communique :

Le gouvernement du prince Charles a reçu il y a deux jours un télégramme de la Porte, l'informant que si elle ne s'opposait de toutes ses forces au passage de l'armée russe à travers la principauté, les troupes ottomanes entreraient immédiatement en Valachie.

L'insurrection de Bosnie augmente toujours; Despotovich, qui a donné sa démission d'officier serbe pour commander un corps d'insurgés, est aujourd'hui à la tête de 5,000 hommes aguerris et bien armés qui n'attendent qu'un signal pour marcher sur Bosnasarai. De leur côté, les comités slaves font en Bosnie ce qu'ils ont fait en Serbie. Des sommes d'argent ont déjà été envoyées aux insurgés, et il arrive tous les jours ici des soldats et des officiers russes qui se dirigent vers le théâtre de l'insurrection.

De source certaine, on nous affirme encore une fois que le Monténégro ne signera pas la paix.

La Grèce a fait demander au gouvernement serbe ce qu'il comptait faire des officiers allemands et autrichiens qu'il vient de licencier et qui ont pris part à la dernière campagne. Il s'offre de les recevoir dans son armée si la Serbie ne peut ou ne veut les utiliser.

Il faut donc s'attendre à voir la Grèce prendre part à la future campagne.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison Abel Pilon et Co, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

Purgatif et Dépuratif économique, efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises* de CAUVIN se trouvent dans toutes les pharmacies. 30 pilules, 2 fr.

Le meilleur des spécifiques pour combattre avec succès **RHUMES, CATARRHES, COQUELICHES**, est le sirop de J. THIBON, dont l'efficacité est attestée par toutes les personnes qui en font usage. — Dépôt à Saumur, M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

Refusez les contrefaçons. — N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moelle, des poumons, nerfs, chairs et os; elle rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant, combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastral-

gies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consommation), dardes, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fétide en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydroisie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par excellence, le seul aliment qui garantit contre tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermi les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlesuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise

de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N° 49,842: M^{me} Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes et nausées. N° 46,270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210: M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218: le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18,744: le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de *Revalescière* enlèvent toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée* rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., déposé des germes et des irritants, il est plus agréable, plus digestif et plus efficace. — Le reste liquide dans la boîte s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécula indigne. — Dépôt à Saumur, chez M. COMON, rue de la Gare; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BARRÉ, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDIN, rue de la Gare; M. J. RUSSON, quai de Limoges et chez les bons pharmaciens et épiciers: BARRY et C^o, 26, place Vendôme, et 8, rue de la Gironne, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 5 mars 1877

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — —	
1 — 30 — soir.		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	
Départs de Poitiers:		Arrivées à Saumur:	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 37 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — —	
12 — 30 — soir.		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 18 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 AVRIL 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % j. décembre.	73 85			Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	690	10		Canal de Suez, j. janv. 70.	706 25		3 75
4 1/2 % j. septembre.	103 25			Crédit Mobilier	161 25	3 75		Crédit Mobilier esp., j. juillet.	582 50		6 85
5 % j. novembre.	108 15			Crédit foncier d'Autriche	490		3 75	Société autrichienne, j. janv.	460		1 25
Obligations du Trésor, t. payé.	495 50			Charentes, 400 fr. p. j. août.	230		5 00	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	495			Est, jouissance nov.	648 75			Orléans.	339		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	495			Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1072 50			Paris-Lyon-Méditerranée.	337 50		
— 1865, 4 %	510			Midi, jouissance juillet.	800	10		Est.	337 50		
— 1869, 3 %	394 75			Nord, jouissance juillet.	1300		7 50	Nord.	340 50		
— 1871, 3 %	383			Orléans, jouissance octobre.	1075			Ouest.	338		
— 1875, 4 %	507 50			Ouest, jouissance juillet, 65.	693		1 25	Midi.	335 50		
Banque de France, j. juillet.	3340			Vendée, 350 fr. p. j. juillet.	1075			Deux-Charantes.	264 55		
Comptoir d'escompte, j. août.	690			Compagnie parisienne du Gaz.	1325		5 00	Vendée.	264		
Crédit agricole, 200 f. p. j. juillet.	305 25			Société Immobilière, j. janv.				Canal de Suez.	537 50		
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	375			C. gén. Transatlantique, j. juillet.	390						
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	606 85	1 25									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

Départs de Saumur vers Angers.		Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 8 minutes du matin, express-voiture.		3 heures 26 minutes du matin, direct-voiture.	
6 — 45 — —		8 — 21 — —	
9 — 1 — —		9 — 40 — —	
1 — 36 — —		12 — 40 — —	
4 — 10 — —		4 — 44 — —	
7 — 15 — —		10 — 28 — —	
10 — 37 — —			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 10 h. 15.

Etude de M^e TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire).

A VENDRE
UNE TERRE
De 220 hectares
Située près Vihiers,
D'un revenu de 3 fr. 50 p. 0/0, net d'impôts.
Pour traiter, s'adresser: soit à M^e TAHET, notaire à Vihiers, soit à M. CHUPIN, expert à Beaupreau.

MAISON A LOUER
PRÉSENTMENT,
Avec Jardin, Cour, Remises et Ecurie,
Rue de la Chouetterie, n° 11.
S'adresser à M. BIGEAU, qui l'habite. (179)
Commune de St-Hilaire-St-Florent.

ADJUDICATION DE TRAVAUX
Le Maire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent prévient MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, à la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, le dimanche 22 avril 1877, à une heure après midi, à l'adjudication des travaux pour la construction d'un presbytère.
Les devis s'élèvent à la somme de 46,634 fr. 59 c., honoraires d'architecte compris.
Les cahiers des charges et devis sont déposés à Saint-Hilaire-Saint-Florent, à la Mairie, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, le dimanche excepté, et chez M. Rofay, architecte, rue d'Alsace, à Saumur.

A VENDRE
UN BON CHIEN D'ARRÊT, bien dressé, âgé de trois ans.
S'adresser à M. GIRAULT, boulanger, rue Nationale. (195)

LIVRES ANCIENS A VENDRE

ENCYCLOPÉDIE ou Dictionnaire raisonné des connaissances humaines, par DE FRÉLICH, 48 volumes de texte, 10 volumes de planches, 58 volumes in-4; Yverdon, 1770.

ESSAIS DE MICHEL DE MONTAIGNE 1 volume; Paris, 1637.

CHILIADES ADAGIORUM, D. ERASMI ROTTERDAMI, 1 volume; Cologne, 1540, etc., etc.

S'adresser à M. DEHAU, à Saint-Lambert-des-Levés, près Saumur (Maine-et-Loire).

OFFRE D'AGENCE

Dans chaque commune de France, pour un article facile, pouvant rapporter 1,000 francs par an sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris. Joindre un timbre pour recevoir franco instructions et prix-courants. (223)

INVENTION INTÉRESSANTE!!!

Immense succès!!!
6.000 appareils en 6 mois!!!

AUTOPOLYGRAPHE-BAUER, BREVETÉ EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

En écrivant ou dessinant une seule fois avec une plume ou un crayon sur du papier ordinaire, on obtient au moyen de l'AUTOPOLYGRAPHE de 50 à 100 COPIES en une ou deux couleurs facultativement. Cet appareil est essentiellement utile pour la confection de Circulaires, Offres, Cours de Bourse, Comptes, Prix-Courants, Dessins, Plans, Musique, etc., et en général de tous écrits ou dessins dont on désire obtenir des copies exactes et nettes. Indispensable aux Architectes, Ingénieurs, Négociants, Armateurs, Officiers de l'armée de terre et de mer, aux Administrations, Ecoles, Clubs, Cercles, Hôtels et tous Etablissements publics. L'appareil emballé coûte, pour une couleur, fr. 20; pour deux couleurs, fr. 30, pris contre remboursement ou mandat-poste.
S'adresser à MM. M. Bauer et C^o, 59, rue de Provence, Paris.
Des Représentants sérieux sont demandés. Bonnes conditions. (188)

DEMANDEZ PARTOUT
L'EXPOSITION DE 1878
Journal hebdomadaire illustré, Paraissant tous les samedis.
LE NUMÉRO:
Paris..... 15 c.
Départements..... 20 c.
ABONNEMENTS:
Paris..... 12 fr.
Départements..... 15 fr.
15, faubourg Montmartre, Paris.

JOURNAL
LES NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Paraissant en six langues: Français, Anglais, Allemand, Italien, Espagnol, Hollandais.
Prix unique: 10 fr. par an.
15, faubourg Montmartre, Paris.

LA GAZETTE DU CLERGÉ
Le plus varié et le meilleur marché des journaux religieux.
4 fr. par an en timbres.
15, faubourg Montmartre, à Paris.

Commission, Consignation, Représentation.
L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madelaine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers, maisons meublées, pensions de famille, etc.,
Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. (585)

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN
Tonique et Hygiénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médaille à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS LES CAFÉS
Entrepôt général de la France et l'Étranger
BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLAN

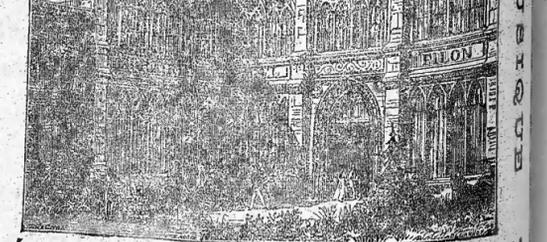
AMER PICON

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER
48, Rue Beaupaire, à Saumur.
Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.
Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.
Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

LIBRAIRIE ABEL PILON & C^o



CRÉDIT LITTÉRAIRE & MUSICAL
CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition, PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES A DOMICILE, DE 20 FR. TOUS LES QUATRE MOIS.
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.
Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.

DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE
ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES
INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE
OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, etc.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de toutes les Publications musicales éditées à Paris: Méthodes, Etudes, Partitions, Morceaux détachés, Musique vocale d'ensemble, d'instruments, religieuse, militaire, etc.
Collection complète des Œuvres spéciales pour piano à deux mains de BEETHOVEN, MOZART, WEBER, HAYDN, GLEIMBERT, dirigée par M. P. GODET, soit 11 volumes grand format. Prix: 100 fr.
Toute demande ne peut être inférieure à 20 fr. — Envoi franco des Catalogues.

Saumur, imprimerie de P. GODET.
Certifié par l'imprimeur soussigné.